



quelles modalités pour recouvrement d'une prestation compensatoire

Par **Brigitte2014**, le **02/11/2021 à 19:57**

bonjour,

j'ai droit à une prestation compensatoire de 20 000€, confirmée en appel en septembre 2021. mon ex mari est en redressement judiciaire et ne peut actuellement pas la payer. je sais que j'ai dix ans pour la récupérer mais est ce que je dois lui signifier par voie d'huissier dès maintenant?

merci

Par **Marck.ESP**, le **02/11/2021 à 21:33**

Bonsoir

C'est normalement l'affaire de votre avocat, mais il faut effectivement que la notification soit faite par huissier le plus rapidement possible.

Par **Brigitte2014**, le **08/11/2021 à 11:15**

je vous remercie de votre réponse, je vais réclamer par huissier ce qui amènera une négociation, je l'espère,

cordialement